

réduits. Le gouvernement doit nous donner des précisions à cet égard. La façon dont le gouvernement traite les fonctionnaires tourne en dérision le principe de la négociation collective. En substance, ce que dit le Gouvernement c'est que toute augmentation de traitement doit être compensée par des réductions de personnel.

Lors d'une rencontre au Mont Gabriel Lodge en juin 1968, entre des fonctionnaires du Conseil du Trésor, des sous-ministres et des directeurs des sociétés de la Couronne etc., des principes directeurs ont été établis à l'égard des négociations collectives dans la Fonction publique et ils ont été rigoureusement appliqués. Dans notre parti nous prétendons que si le gouvernement établit des principes directeurs, ceux-ci doivent s'appliquer dans les deux secteurs, public et privé, et à toutes formes de revenu telles que profits, loyers, intérêts, gains de capitaux et dividendes. On ne doit pas les imposer seulement aux traitements des fonctionnaires.

On peut se demander si quelque employeur canadien traiterait ses employés aussi durement que le gouvernement fédéral. Cela est particulièrement vrai dans le cas des personnes de 60 ans et plus qui doivent être les premières à être licenciées. Si les employeurs du secteur privé s'inspirent de l'exemple du gouvernement, nous allons vers une période troublée au Canada. On note quelques lacunes importantes dans le programme du gouvernement visant à réduire les effectifs. Par exemple, le personnel du premier ministre atteint le double de celui de son prédécesseur et coûte \$350,000 environ par an contre \$150,000 pour celui de M. Pearson et \$50,000 pour celui du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) quand il était premier ministre du Canada. Le nombre de conseillers d'élite, au gouvernement, a atteint le chiffre astronomique de 117 personnes qui coûtent à l'État 1.5 million de dollars.

Le premier ministre vient de nommer deux autres ministres d'État, portant ainsi leur nombre à cinq. Je ne vois pas pourquoi il nous en faut plus, à moins qu'il ne s'agisse de récompenser le représentant d'une région pour des services rendus ou parce que le premier ministre trouve que certains de ses ministres ne peuvent s'acquitter de leur tâche. Le cabinet actuel n'a jamais été aussi nombreux dans l'histoire canadienne. Personne n'y trouverait à redire s'il se rendait utile, mais à un moment où le gouvernement réduit le personnel et des services publics essentiels, ces additions au cabinet rendent ridicules ses appels à l'austérité.

Avant de passer à mon autre point, je voudrais proposer un amendement, monsieur

l'Orateur. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on modifie l'amendement en remplaçant par une virgule le point final et en y ajoutant immédiatement à la suite les mots suivants: «qui souffrent du chômage croissant, des prix moins élevés des produits de base, et de la réduction des services publics essentiels provoquée par la politique anti-inflationniste peu judicieuse du gouvernement».

Je vais, à présent, indiquer quelles sont, aux yeux de notre parti, les mesures réalistes et efficaces qu'il importe de prendre pour faire face au problème de l'inflation. En premier lieu, nous estimons que le Canada doit acquérir une plus grande indépendance sur le plan économique. Pour une bonne part, l'inflation que nous connaissons nous est venue des États-Unis où elle a été engendrée par la guerre du Vietnam. C'est ce que M. Smith, président du Conseil économique, a clairement exposé devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le professeur Watkins, auteur du rapport sur la propriété étrangère, rédigé pour le compte du gouvernement, a décrit la situation d'une façon beaucoup plus concise en notant que, non seulement nous ne sommes plus en mesure de promouvoir l'expansion économique au Canada, mais encore que les moyens dont dispose le gouvernement canadien pour créer des emplois et freiner l'inflation sont négligeables. La déclaration du premier ministre, selon laquelle nous ne disposons que d'une économie marginale de 15 p. 100, montre à quel point nous subissons le contrecoup des décisions économiques prises aux États-Unis.

• (3.30 p.m.)

Il devient de plus en plus évident que le Canada doit jouir d'une plus grande indépendance économique si nous voulons poursuivre des programmes qui encourageront la croissance économique, fourniront le plein emploi et établiront, dans une grande mesure, la stabilité des prix. Vous le savez, monsieur l'Orateur, le contrôle de l'économie canadienne par des firmes américaines s'accélère à un rythme inquiétant. En juillet 1969, le ministère de la Consommation et des Corporations a publié les chiffres suivants concernant le contrôle par l'étranger de firmes au Canada. En 1963, 43 entreprises ont subi la mainmise étrangère, en 1964, 96, en 1965, 83, en 1966, 87, en 1967, 90 et en 1968, 174. Nous prétendons qu'il faut entreprendre immédiatement une action pour renverser cette tendance qui détériore l'indépendance économique du Canada et nous enlève la liberté de manœuvre qui nous est essentielle si nous voulons contrôler notre économie.

À notre opinion, diverses mesures devraient être prises dans ce sens. Premièrement,